



www.sapscq.com

Sorel-Tracy

Neuvième congrès du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

(Sorel-Tracy, le 8 mai 2008) – Des délégués provenant de tous les établissements du Québec ont participé à Sorel-Tracy, les 7 et 8 mai, au neuvième congrès du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec. Des auditeurs libres de différents lieux de travail et des salariés de la CSN étaient également présents au congrès.

Le 7 mai

Action syndicale

Démocratie, stabilité, crédibilité et éthique : voilà les mots clés contenus dans le rapport moral du comité exécutif lu à l'ouverture du congrès, le 7 mai au matin. Des mots clés qui doivent guider notre action syndicale dans le but d'améliorer encore nos conditions de travail et de toujours mieux faire notre travail de représentation syndicale.

Vie syndicale locale

« Nous ne pouvons pas bâtir l'avenir (syndical) adéquatement avec de nouveaux délégués locaux qui changent au rythme des saisons. La situation est de même au niveau provincial », peut-on lire dans ce document aux idéaux moraux forts élevés.

Le comité exécutif a d'ailleurs observé, avec plaisir, que notre syndicat compte sur un bon nombre de représentants syndicaux actifs depuis plusieurs années dans plusieurs établissements. Cependant, il a aussi remarqué qu'il faut continuer de mettre des efforts pour que les comités exécutifs et les délégations syndicales des sections locales syndicales soient au complet et demeurent en poste partout. D'ailleurs, le comité exécutif a pris l'engagement de travailler dans ce sens.

Le rapport insiste; « il faut toujours bien s'assurer que sa propre section va bien (quorum, rencontres d'exécutif, information), que l'exécutif est complet et que chaque mandat s'exécute correctement. » Les présidents locaux sont également encouragés à inciter les membres du comité exécutif à suivre les formations adéquates.



Un devoir collectif

« Nous devons porter tous ensemble la responsabilité de nos façons de faire syndicales pour que chaque débat à venir soit fait dans la démocratie et dans le respect. »

Sur le plan de la vie syndicale, le rapport a aussi souligné le travail des bâtisseurs de notre syndicat, qui a 25 ans.

Notre coffre d'outils

Le rapport traite également de l'entente conclue entre notre syndicat et la CSN, le 28 septembre 2006. À ce sujet, il est souligné que : « au-delà de ses services, la CSN nous

apparaît comme un allié au maintien d'une organisation saine et durable... La CSN est un coffre d'outils. Nous en apprenons à en utiliser les ressources... La CSN ne se substitue pas aux délégués, elle les accompagne... »

Comité provisoire de l'Association des agents retraités

Raymond Théroux (Sorel-Tracy) a rencontré le congrès pour discuter du Comité provisoire de l'Association des agents retraités.

Apolitique et sans but lucratif, l'association souhaite développer des liens de franche et complète camaraderie entre agentes et agents à la retraite, ainsi que des personnes retraitées qui ont œuvré en milieu carcéral. Elle veut aussi collaborer avec notre syndicat à toute affaire d'intérêts communs.

En compagnie de Daniel Legault (Bordeaux) et Yves Tremblay (Chicoutimi), Raymond Théroux (Sorel-Tracy) a insisté sur l'importance du recrutement des retraités, au nombre de 800.

Le congrès a voté un montant de 15 000 \$ pour appuyer la naissance de cette association.

Si vous connaissez une ou un collègue de travail intéressé à faire partie de l'association, communiquez son nom au syndicat.

Solidarité

À la fin de la première journée, le congrès a exprimé sa solidarité à l'endroit des employées du Centre de la petite enfance (CPE) « Petit équipage » de Mirabel, en grève depuis plus de trois mois.

Sans contrat de travail depuis plus de deux ans, ces syndiquées CSN souhaitent conclure une convention collective qui comprendrait l'ajout d'un poste de conseillère pédagogique et du temps payé pour faire le profil de chacun des enfants. Ces revendications permettraient un meilleur développement pédagogique des enfants. Elles demandent également deux jours de congé payé par année pour s'occuper des obligations familiales et une liste de rappel.



Brigitte Cloutier et Johanne Morand ont expliqué les raisons du conflit de travail au CPE Petit équipage de Mirabel. La vente de billets pour le tirage de bières importées a permis au syndicat de recueillir près de 500 \$. Ce montant vient s'ajouter aux prestations hebdomadaires de grève versées par le Fonds de défense professionnelle de la CSN.

Comité d'aide et de soutien au syndicat

Élu lors du conseil syndical du 18 avril 2007, l'actuel comité d'aide et de soutien au syndicat a été sollicité à plusieurs reprises depuis sa formation. Branché directement sur les membres de l'exécutif national, le comité a notamment donné l'heure juste, au cours de cette première année, au comité exécutif du syndicat qui avait des discussions avec l'employeur sur nos conditions de travail. Avec la reprise des pourparlers sur des points majeurs de nos conditions de travail (gel des effectifs, revenus, etc.), ce comité sera à nouveau mis à contribution. Au cours de la prochaine année, il compte s'affairer également à renforcer les liens entre les différentes sections syndicales locales. Ce qui va dans le sens du rapport moral du comité exécutif.

Le Protecteur du citoyen

Les congressistes ont entendu, dans l'après-midi du 7 mai, une conférence d'un représentant du Protecteur du citoyen, Me Jean-Frédéric Boulet. Il a expliqué le rôle du Protecteur du citoyen. M. Boulet a notamment rappelé que le Protecteur avait été créé par une loi du Québec. Le Protecteur du citoyen produit un rapport qui est déposé une fois par année à l'Assemblée nationale. Ce rapport est grandement utile au syndicat dans ses revendications, notamment en ce qui concerne l'épineux problème de la surpopulation carcérale.

Le 8 mai



Le régime de retraite

Dans l'avant-midi du 8 mai, un des anciens présidents du syndicat, Réjean Lagarde, a fait une présentation sur le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels du Québec (RRAPSC).

Fonds Réjean Lagarde

Le congrès a adopté la constitution du Fonds Réjean Lagarde, qui prévoit l'allocation au fonds d'un montant honorifique de 150 000 \$. D'ailleurs, les membres auront à se prononcer par vote sur les règles de fonctionnement de ce fonds puisqu'il sera intégré à notre constitution. À cet effet, les membres du syndicat recevront à leur

domicile un bulletin de vote sur ce sujet, bulletin qu'ils seront appelés à retourner au syndicat.

Objectifs du fonds

Le fonds s'est fixé trois objectifs : soutenir les membres du syndicat ou leur famille en cas de situations urgentes ou imprévisibles non couvertes par les régimes d'assurance habituels; défrayer des médicaments ou des traitements non couverts par la RAMQ ; allouer des bourses d'études pour un enfant d'un membre militant du syndicat, dont la candidature aura été retenue par le comité d'attribution du fonds à la suite de suggestions des comités exécutifs locaux.

Précisons qu'en cas de coups durs, la constitution de ce fonds prévoit un montant de 1 000 \$ pour une personne seule et de 1 500 \$ pour une famille. Les bourses d'études sont d'un montant maximal de 1 000 \$ chacune.

Le comité d'attribution du fonds est composé de : Sylvain Maltais, secrétaire général de notre syndicat, d'un membre actif du syndicat qui n'occupe pas de fonctions syndicales, mais est reconnu pour son implication dans sa section et de Réjean Lagarde.



Le Club des petits déjeuners du Québec

Mme Chantal Lauzier a fait le bilan de notre association à la cause humanitaire du Club des petits déjeuners du Québec. Le club permet aux enfants de familles défavorisées de manger avant d'entrer en classe et ainsi de pouvoir mieux se concentrer pour suivre des cours.

Les activités réalisées dans quelques centres (défis badminton, défis têtes rasées, collectes, spaghettis, tirelire dans les centres, tournois de golf, vente d'une peinture, etc.) ont permis de recueillir plus de 8800 \$ pour la première année. Nous avons de quoi être fiers. Elle invite tous les ASC qui ont des initiatives afin de recueillir des sommes d'argent à communiquer avec elle.

L'investissement de soi

Dans l'après-midi du 8 mai, le cinéaste Alain Chartrand, fils du syndicaliste Michel Chartrand, s'est adressé aux congressistes. Il a prononcé une allocution sur le thème « L'engagement de soi », Pierre-Hugues Boisvenu a également rencontré le congrès.

Alain Chartrand

Brillant conférencier, Alain Chartrand nous a entretenus de l'héritage familial légué par son père, le syndicaliste Michel Chartrand, et sa mère, Simone Monet-Chartrand.

Des luttes syndicales qu'a menées Michel Chartrand appuyé par Simone Monet-Chartrand (Dupuis et frères, Asbestos, Pulpes et Papiers de Trois-Rivières, Murdochville, etc.), Alain Chartrand en a retenu des valeurs fondamentales, dont l'engagement de soi. D'ailleurs, il a cité un poète libanais : « C'est lorsque vous donnez personnellement que vous donnez réellement. » Après avoir illustré



l'importance du bénévolat dans notre société et pour nous encourager à militer syndicalement, Alain Chartrand a ajouté : « Le don de soi, c'est aussi l'engagement de soi dans une cause porteuse de valeurs fondamentales qui sont : partage, justice, fraternité et solidarité. » Pour lui, « l'action syndicale est une façon de transformer les conditions de travail pour en obtenir de meilleures, justes et honorables. »

Alain Chartrand a aussi traité de l'importance de l'éducation syndicale. Selon lui, l'éducation syndicale nous donne les outils pour mieux accomplir nos devoirs syndicaux.

Il nous a aussi invités à nous intéresser à la réalité des autres syndicats.

« Le but de votre syndicat, a-t-il dit, ne se limite pas à la seule défense des intérêts professionnels de ses membres... Vous ne vivez pas en vase clos... Vous avez un rôle social à jouer... Vous devez continuer à jouer ce rôle... »

« Cette participation aux activités syndicales auxquelles on vous sollicite doit se faire dans le respect de votre personnalité afin que vous puissiez donner le meilleur de vous-même », de conclure Alain Chartrand.



Pierre-Hugues Boisvenu

Le congrès a aussi accueilli M. Pierre-Hugues Boisvenu de l'Association des familles des personnes assassinées ou disparues. À la tête de l'association qui représente 400 familles, M.Boisvenu a déclaré que le « les lois pour les familles des victimes d'actes violents changeaient petit à petit. » Il a cité en exemple celles prévoyant l'augmentation des frais funéraires accordés aux familles par le gouvernement et la protection de l'emploi des parents des victimes d'actes violents pour une période de deux ans. En juin, a-t-il annoncé, son association devrait déposer un document d'orientation sur le système de sécurité publique au Québec. Il en

aussi profité pour procéder à la vente de son livre : *Survivre à l'innommable et reprendre le pouvoir sur sa vie* (Éditions de l'homme).

Ginette Guérin

Participant au congrès, la présidente de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), Ginette Guérin a tout d'abord rappelé que : « un congrès est toujours un moment privilégié pour débattre des enjeux qui nous préoccupent. » Elle a aussi observé que : « vous faites un travail particulier, une profession qui rencontre toutes sortes de difficultés dans son quotidien, et qui est souvent méconnu du grand public. S'il est un endroit où vous pouvez partager vos préoccupations et faire connaître vos revendications, c'est bien à la FEESP-CSN et à la CSN » Ginette Guérin a assuré les délégués syndicaux de tout l'appui de la fédération et de la CSN dans la recherche de l'amélioration de leurs conditions de travail.



Le comité exécutif au complet

Ce congrès nous a aussi permis de nous donner un comité exécutif syndical au complet. En effet, M. Arthur Kassombola (Bordeaux) a été élu par acclamation vice-président de notre syndicat. Il joindra ses efforts aux autres membres du comité exécutif : Stéphane Lemaire, président; Sylvain Maltais, secrétaire général et Claude Trudel, responsable des griefs et des dossiers d'accidents du travail.

